

Logiciels libres vs logiciels propriétaires : le rapport Attali fait du bruit

La décision 58 du [rapport](#) (PDF) de la Commission pour la libération de la croissance française a fait du bruit dans le monde du logiciel en France. Pourtant, elle était résumée de manière simple : *"Promouvoir la concurrence entre logiciels propriétaires et logiciels libres"*. Vu sous cet angle, difficile de nier le déséquilibre : la part de marché des logiciels propriétaires est de 98% donc il reste 2% pour le libre (avec quand même une croissance annuelle de 40 %).

En guise de remède, la Commission Attali propose de *"promouvoir la concurrence entre les logiciels propriétaires et les logiciels libres dans les appels d'offres, notamment publics"*. Elle propose de parvenir à un objectif de 20 % des *"applications nouvellement développées ou installées au profit du secteur public en open source"* à l'horizon 2012.

Autres pistes suggérées : considérer fiscalement les aides aux communautés des logiciels libres comme du mécénat de compétence (c'est le cas aux Etats-Unis). Mais aussi fixer à un niveau européen des normes garantissant l'interopérabilité entre logiciels libres et les logiciels propriétaires.

Un goût de rapport Carayon, selon l'April

Les réactions à cette proposition ont été promptes dans le secteur des logiciels : ainsi, l'April, association qui a vocation à *"démocratiser et diffuser du logiciel libre et des standards ouverts"*, s'est félicitée de cette prise de position de la Commission Attali.

Ce comité d'experts *"a repris à son compte des propositions émises par le député Bernard Carayon dans son [rapport](#) 'À armes égales'"*.

L'Afdel n'a pas apprécié

A l'opposé, l'Association française des éditeurs de logiciels (Afdel) estime que *"le débat est stérile et franco-français"*. Elle a diffusé un communiqué de presse avec un titre éloquent : *"La Commission Attali tourne le dos à l'innovation en défendant la promotion exclusive et discriminatoire du logiciel libre"*.

En arguant : *"Là où les entreprises du logiciel investissent entre 20 et 30% de leurs chiffres d'affaires en R&D, les sociétés de logiciels libres, dont la R&D est très faible et externalisée, ne sont même pas éligibles aux dispositifs française d'aide à la recherche (Crédit Impôt Recherche ou Jeune Entreprise Innovante)."*

Vnunet.fr donne la parole sur le terrain

Avec le Salon Solutions Linux qui s'est déroulé la semaine dernière à Paris, l'occasion était trop belle : Vnunet.fr a demandé à quelques éditeurs open source présents de réagir sur la fameuse proposition 58 du rapport Attali sous forme de commentaires vidéo.

Trois ont accepté de jouer le jeu : Red Hat, Linagora et Talend. Pour contrebalancer le poids de l'open source, nous avons pris contact avec Microsoft et Oracle, qui éditent des logiciels propriétaires, pour leur demander leurs avis. En vain.

La branche française d'Oracle a refusé l'exercice de la vidéo, nous renvoyant au service presse corporate de la maison-mère aux Etats-Unis. Quant à Microsoft France, nous avons fait la demande par mail à l'agence de relation presse externe mais nous n'avons jamais obtenu de réponse.

Pour retrouver les vidéos "questions-réponses" sur le déséquilibre de parts de marché entre logiciels libres et logiciels propriétaires :

La décision 58 du [rapport](#) (PDF) de la Commission pour la libération de la croissance française a fait du bruit dans le monde du logiciel en France. Pourtant, elle était résumée de manière simple : *"Promouvoir la concurrence entre logiciels propriétaires et logiciels libres"*. Vu sous cet angle, difficile de nier le déséquilibre : la part de marché des logiciels propriétaires est de 98% donc il reste 2% pour le libre (avec quand même une croissance annuelle de 40 %).

En guise de remède, la Commission Attali propose de *"promouvoir la concurrence entre les logiciels propriétaires et les logiciels libres dans les appels d'offres, notamment publics"*. Elle propose de parvenir à un objectif de 20 % des *"applications nouvellement développées ou installées au profit du secteur public en open source"* à l'horizon 2012.

Autres pistes suggérées : considérer fiscalement les aides aux communautés des logiciels libres comme du mécénat de compétence (c'est le cas aux Etats-Unis). Mais aussi fixer à un niveau européen des normes garantissant l'interopérabilité entre logiciels libres et les logiciels propriétaires.

Un goût de rapport Carayon, selon l'April

Les réactions à cette proposition ont été promptes dans le secteur des logiciels : ainsi, l'April, association qui a vocation à *"démocratiser et diffuser du logiciel libre et des standards ouverts"*, s'est félicitée de cette prise de position de la Commission Attali.

Ce comité d'experts *"a repris à son compte des propositions émises par le député Bernard Carayon dans son [rapport](#) 'À armes égales'"*.

L'Afdel n'a pas apprécié

A l'opposé, l'Association française des éditeurs de logiciels (Afdel) estime que *"le débat est stérile et franco-français"*. Elle a diffusé un communiqué de presse avec un titre éloquent : *"La Commission Attali tourne le dos à l'innovation en défendant la promotion exclusive et discriminatoire du logiciel libre"*.

En arguant : *"Là où les entreprises du logiciel investissent entre 20 et 30% de leurs chiffres d'affaires en R&D, les sociétés de logiciels libres, dont la R&D est très faible et externalisée, ne sont même pas éligibles aux dispositifs française d'aide à la recherche (Crédit Impôt Recherche ou Jeune Entreprise Innovante)."*

Vnunet.fr donne la parole sur le terrain

Avec le Salon Solutions Linux qui s'est déroulé la semaine dernière à Paris, l'occasion était trop belle : Vnunet.fr a demandé à quelques éditeurs open source présents de réagir sur la fameuse proposition 58 du rapport Attali sous forme de commentaires vidéo.

Trois ont accepté de jouer le jeu : Red Hat, Linagora et Talend. Pour contrebalancer le poids de

l'open source, nous avons pris contact avec Microsoft et Oracle, qui éditent des logiciels propriétaires, pour leur demander leurs avis. En vain.

La branche française d'Oracle a refusé l'exercice de la vidéo, nous renvoyant au service presse corporate de la maison-mère aux Etats-Unis. Quant à Microsoft France, nous avons fait la demande par mail à l'agence de relation presse externe mais nous n'avons jamais obtenu de réponse.

Pour retrouver les vidéos "questions-réponses" sur le déséquilibre de parts de marché entre logiciels libres et logiciels propriétaires :